

MISSION RÉGIONALE BOIS ÉNERGIE



FORMATION – Monter un projet de chaufferie bois énergie de qualité avec l’outil « Démarche Qualité Conception des Installations bois »

Le jeudi 9/12/2021 - 14h00 - 16h00 – En visioconférence

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Maylis PORTE Communes forestières

Intervenants : Thomas ORTIS Communes forestières, Nicolas FERRAND Département 05, ADEME et/ou Région

Objectif général de la formation : Vérifier la qualité projets de chaufferies et réseaux de chaleur bois avec la démarche qualité conception des installations

Objectifs opérationnels : Mobiliser les moyens techniques et financiers disponibles pour étudier et accompagner un projet bois énergie • Eviter les erreurs à la conception des chaudières biomasse • Savoir utiliser l’outil « Démarche Qualité Conception des Installations bois »

14h00 – 14h10 Introduction et tour de table des participants

14h10 – 15h10 Monter un projet de chaufferie bois énergie de qualité avec l’outil

- ✓ Retour d’expérience sur les principales erreurs de conception
- ✓ Dimensionner un projet à partir de l’outil « Démarche Qualité Conception des Installations bois » et choisir le combustible le plus adapté
- ✓ Identifier et associer les partenaires incontournables au montage de votre projet
- ✓ Justifier les choix sur la conception des silos et des chaufferies

15h10 – 15h45 Elaborer la fiche de synthèse et le plan de financement d’un projet

- ✓ Présentation des financements disponibles et des contrats territoriaux d’énergie renouvelable thermique
- ✓ Saisir les données sur la fiche de synthèse et les analyser
- ✓ Exemple de fiche de synthèse

15h45 – 16h00 Outils complémentaires et besoins de formation

16h00 Clôture

MISSION RÉGIONALE BOIS ÉNERGIE



MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation par visioconférence
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via l'adresse email inscription@communesforestieres.org, soit via le formulaire en ligne.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au 5 décembre 2021.

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est à destination des professionnels qui participent à la conception des chaufferies automatiques bois énergie.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

PARTICIPATION FINANCIERE

Aucune participation financière sera demandée pour cette formation prévue en format court.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur